

COURANTS D'AGES ASBL

RESEAU DE L'INTERGENERATION EN COMMUNAUTE FRANÇAISE



RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Table des matières :

Introduction

A. Information

1. Permanence téléphonique et informatique
2. Portail d'information: www.intergenerations.be
 - 2.1. Rappel du cadre
 - 2.2. Newsletter
 - 2.3. Fréquentation du site

B. Représentation

1. Réseautage
2. Conférences
3. Parlement Francophone Bruxellois

C. Sensibilisation

1. Séances de sensibilisation
 - 1.1. Contenu
 - 1.2. Public sensibilisé
 - 1.3. En 2011
2. Contributions à des projets

D. Formation

E. Renforcement du réseau Courants d'Âges

1. Réunions réseau
2. Festival du Film Intergénérationnel
3. Groupe de travail : « *2012 Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations* »
4. EMIL: "European Map of Intergenerational Learning"
5. Groupe de suivi des questions de vieillissement dans le cadre multilatéral

F. Carrefours des Générations

1. Rappel du cadre
2. Objectifs de l'opération Carrefours des Générations
3. Carrefours des Générations 2011
4. Reprise des Carrefours des Générations édition 2012

G. Gestion quotidienne de l'asbl

Conclusion

Introduction

Courants d'Âges (STATUTS DE L'ASBL EN ANNEXE 1) coordonne un réseau de membres actifs dans la pratique de la solidarité entre les générations en communauté française et a comme objectif premier de relier ses membres, d'accroître la visibilité des actions intergénérationnelles et d'être le porte-parole, pour son réseau, d'une société plus solidaire et plus respectueuse des rôles et des désirs de chacun des âges.

Courants d'Âges axe toujours son action autour de ses trois missions :

Informer

Répondre aux demandes d'informations concernant les actions de terrain, les publications, ou autres études relatives au défi des relations intergénérationnelles.

Collecter et diffuser les informations concernant les événements, projets, ouvrages en rapport avec la rencontre entre les générations.

Echanger

Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre ses membres et mettre en relation des acteurs, des particuliers, des institutions qui en font la demande.

Orienter les demandes spécifiques vers les structures les plus appropriées au sein du réseau, ou à l'extérieur de celui-ci, le cas échéant.

Représenter

Représenter le secteur associatif et intergénérationnel lors de conférences, colloques, journées d'étude et promouvoir les actions intergénérationnelles, grâce à ses outils.

Interpeller les politiques sur la thématique des relations entre les générations.

Poursuivant ses activités de réseau et sa sensibilisation à large portée, lors de cette année 2011, Courants d'Âges a développé un volet formation et a renforcé sa position au niveau européen.

A. Information

1. Permanence téléphonique et informatique

Courants d'Âges, en lien direct avec ses trois missions : informer, échanger et représenter, assure une permanence téléphonique et électronique durant laquelle nous répondons à de nombreuses questions venant des membres du réseau et de personnes, d'associations ou de services extérieurs au réseau.

Les questions sont très variées :

- *Comment financer mon activité ?*
- *Comment mobiliser les différentes générations ?*
- *Où trouver une activité intergénérationnelle dans ma région?*
- *Qui contacter pour mon travail de fin d'année?*
- ...

En fonction de la demande, nous répondons aux questions et transférons les informations utiles ou nous réorientons les demandes vers les structures expertes dans les domaines questionnés.

Le portail www.intergenerations.be est d'ailleurs une porte d'entrée pour les publics, beaucoup des demandes que nous gérons émanent de ce dernier.

Pour chaque demande, nous effectuons une recherche afin de répondre de manière la plus adéquate et complète possible. En 2011, nous comptabilisons plus de 70 réponses personnalisées aux demandes qui nous sont parvenues par mail.

2. Portail d'information: www.intergenerations.be

2.1. Rappel du cadre

Courants d'Âges gère depuis 2008 un Portail internet d'Information et d'Echange d'expériences qui reprend un grand nombre d'activités et de publications en lien avec la thématique intergénérationnelle. Il s'adresse à tous : les professionnels y trouvent des idées d'activités et des contacts, les particuliers des publications et des événements auxquels participer, les représentants politiques des informations sur la problématique des relations entre générations.

Le Portail www.intergenerations.be est une porte d'entrée sur l'intergénération et un relais entre le grand public et les porteurs de projets intergénérationnels.

Le portail a un triple objectif :

- rassembler des initiatives intergénérationnelles avec une double mission : centraliser l'information et constituer un large réseau d'acteurs intergénérationnels.
- proposer un « lieu central » d'information et d'échange sur l'intergénération.
- informer les secteurs de l'action sociale, de la cohésion sociale, de l'éducation permanente et de tout autre champ d'action concerné par les initiatives à caractère intergénérationnel favorisant le mieux vivre ensemble.

Le Portail offre une vitrine et un espace centralisé sur l'intergénération ainsi qu'un ancrage d'information interactif pour les acteurs de terrain en quête d'outils méthodologiques et de références. Le Portail a pour ambition de faciliter l'accès aux expériences intergénérationnelles qui naissent un peu partout en territoire francophone de Belgique, souvent de manière locale et peu visible.

Composé de différentes catégories complémentaires, il contient :

- **une banque d'expériences** listant les activités de mise en lien entre les générations,
- **une banque d'outils** facilitant la mise en œuvre ou le déroulement d'un projet intergénérationnel,
- une **liste de membres** composée en partie d' « experts » de l'intergénérationnel:
- une **newsletter** récapitulant les actualités et les évènements de rencontres entre les générations,
- un **agenda** permettant d'être informé de tous les évènements intergénérationnels de sa région.

Cela constitue une foule d'expériences et d'outils aidant toute personne intéressée par la construction de projets intergénérationnels. La constitution et l'alimentation d'une large base de données au jour le jour, que ce soit en matière d'expériences, de ressources ou de référencement, représentent un travail long et ardu qui exige un effectif spécifique. Notre portail nous permet d'accomplir en grande partie notre travail de réseau et d'encourager le travail de terrain de nos membres.

2.2. Newsletter

En 2011, nous avons continué l'envoi de notre newsletter à plus de 1800 contacts.

La spécificité de notre newsletter est de relayer l'actualité intergénérationnelle avec, entre autre information, un écho des activités des membres de notre réseau et des informations (agenda, outils, ...) reprises dans notre portail www.intrergenerations.be. Cette année, nous avons conçu et envoyé sept newsletters.

Nous recevons régulièrement des demandes d'ajout dans notre mailing liste et de très bons retours quant à son contenu. Elle reste une fenêtre intergénérationnelle ouverte sur l'extérieur.

2.3. Fréquentation du site

Quelques chiffres

Le portail comporte actuellement 182 membres.

Nous avons effectué:

- 72 ajouts ou mises à jour
- encodé 136 agendas
- placé 37 informations dans la rubrique Actu blog

Tableau des fréquentations 2011: chiffres mensuels

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages
Janvier 2011	1257	1786	8946
Février 2011	1266	1768	7491
Mars 2011	1495	2032	11045
Avril 2011	1382	1942	9236
Mai 2011	1514	2162	9309
Juin 2011	1458	1971	8432
Juillet 2011	1278	1954	8115
Août 2011	1467	2405	8995
Septembre 2011	1828	2927	13613
Octobre 2011	2121	3351	110131
Novembre 2011	2070	3188	61118
Décembre 2011	1685	2630	24877
Total	18821	28116	281308

Tableau comparatif des fréquentations

	2009	2010	2011
Visiteurs différents	8.595	11.707	18.821
Pages visitées	92.005	105.184	281.308

Nombre de visiteurs

+119% de visiteurs en 2011 par rapport à 2009

+60.77% de visiteurs en 2011 par rapport à 2010

Pages visitées

+205.75% de pages visitées en 2011 par rapport à 2009

+167,44% de pages visitées en 2011 par rapport à 2010

Nous enregistrons une très importante augmentation des fréquentations du site depuis 2009, ce qui nous amène à continuer et renforcer notre travail sur le portail. Cette augmentation est confirmée par la croissance parallèle que nous constatons au niveau des messages et des sollicitations qui nous parviennent via le site.

B. Représentation

1. Réseautage

Aussi souvent que notre temps de travail nous l'autorise, nous tentons de maintenir un lien avec les membres du réseau en allant à leur rencontre lors d'évènements, de présentation de programmes ou de projets entre équipes.

- 13 janvier 2011: Rencontre de l'asbl Ag'Y Sont. Ces derniers nous ont présenté leurs activités, leurs outils et leur programme 2011. Cette présentation entre équipes nous a permis d'assurer un relais au sein du réseau.
- 12 mai 2011: Mémoire Vive nous a convié au Parlement Francophone Bruxellois pour sa matinée de présentation et la diffusion de son film "Venir d'ailleurs, vieillir ici"
- 7 juin 2011: Vernissage à la maison de repos le Val des Roses pour le projet "Boîtes à souvenirs" mené avec les résidents et encadré par l'asbl Entr'âges.
- 15 septembre 2011: Réunion de rentrée pour l'asbl Ages et Transmissions. Lors de cette présentation d'activités, nous avons eu l'occasion de rencontrer les bénévoles et le public de l'asbl.

2. Conférences

- **Conférence au Parlement Européen** 29 avril 2011

A l'occasion de la journée européenne des solidarités entre les générations, le Parlement Européen a organisé une conférence autour du lancement de l'année européenne du vieillissement actif et des solidarités entre les générations.

- **Atelier Active Ageing** 12 octobre 2011

Courants d'âges a assisté à un atelier sur le vieillissement actif organisé par le Parti Socialiste Européen, ayant eu lieu au Comité des Régions, dans le but de forger sa connaissance des discours européens institutionnels sur la question du Vieillissement actif.

- **3ème nuit des associations** 19 octobre 2011.

Courants d'âges a été invité à participer à cet évènement mettant à l'honneur en cette année 2011 du volontariat des volontaires anonymes qui œuvrent tout au long de l'année.

- **"Lieux de vie d'ici et d'ailleurs: des libertés pour demain."** 20 octobre 2011

Colloque international organisé par Espace Seniors à la découverte des pratiques novatrices dans différents lieux de vie adaptés aux seniors, en Belgique, Allemagne, France et Pays-Bas.

- **"En route vers une année 2012 réussie."** 7 novembre 2011

Conférence organisée par AGE et l'Intergroupe sur le Vieillissement et les solidarités intergénérationnelles dans le but de discuter des objectifs de l'année européenne 2012.

- **Lancement de la campagne "J'ai un peu d'avance"** 14 décembre 2011.

Présentation de la campagne "J'ai un peu d'avance - Le grand batelage des seniors" au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

3. Parlement Francophone Bruxellois

Nous avons eu l'honneur d'être sollicité par la présidente du Parlement Francophone Bruxellois pour mettre en lumière l'intergénérationnel et notre réseau de membres à travers l'organisation d'une matinée de rencontre.

Pour cette matinée nous avons sélectionné des pratiques intergénérationnelles bruxelloises variées afin de témoigner de la diversité et de l'étendue de l'intergénérationnel.

- 1Toit2Ages a témoigné de son projet de logement intergénérationnel : étudiant - senior;
- Entr'âges, avec le soutien des professionnels et résidents du Val des Roses, nous a présenté ses projets créatifs intergénérationnels avec des personnes âgées fragilisées;
- Abacadabus a partagé sa longue expérience de "Bain de langage" par le conte et le jeu pour les petits des classes maternelles avec les heureux seniors bénévoles.

Lors de cette matinée, nous avons sensibilisé quelques députés et un public de près de 60 personnes issues d'associations diverses, d'administrations, de communes, de seniors actifs bénévoles, d'usagers,

A cette occasion, nous avons reçu de la députée en charge de ce dossier une information sur un décret bruxellois concernant les statuts de cohabitant dans les logements partagés.

D'ailleurs, les députés, au travers de leur Présidente, ont invité le réseau Courants d'Âges à les contacter sur des points législatifs précis qui pourraient sensiblement faciliter et/ou améliorer leurs activités et pratiques de l'intergénérationnelles.

L'organisation de cette journée nous a, certes, demandé un important temps de travail en terme de logistique mais nous a permis de mettre à l'honneur une fois de plus les membres de notre réseau, de véhiculer les valeurs de ce dernier et d'avoir une visibilité accrue auprès des pouvoirs politiques et du grand public.

De plus, aux yeux des résidents de la maison de repos du Val des roses, qui ont construit le projet artistique avec Entr'âges, cette journée reste un souvenir symboliquement gravé.

C. Sensibilisation

1. Séances de sensibilisation

1.1. Contenu

Afin de rendre la notion d'intergénération accessible à tous, Courants d'Âges a conçu un exposé complet qui, au fil du temps, est devenu la source essentielle alimentant toutes nos séances de sensibilisation débutées en 2010.

Ces séances de sensibilisation fonctionnent, en grande partie, grâce à cet exposé qui représente le résultat de plusieurs années de travail sur le terrain intergénérationnel, de pratiques, de réflexions, de questions... amenées par tous les membres de notre réseau.

Les trois principaux objectifs de la sensibilisation sont :

- Rendre le concept d'Intergénération plus compréhensible et plus abordable
- Permettre aux publics sensibilisés de pouvoir développer des projets intergénérationnels (via des exemples concrets venant de nos membres) ou d'impulser de l'intergénérationnel dans leurs activités
- Promouvoir les valeurs intergénérationnelles défendues par tous nos membres

Bien entendu, cet outil nous permet de mettre en valeur les membres du réseau ainsi que leurs activités tout en diffusant notre boîte d'outils méthodologiques (constituée en partie par nos membres). Dans un même temps, nous présentons notre exposé, non seulement à un large public, mais aussi, aux partenaires associatifs de nos membres.

Notre séance de sensibilisation présente Courants d'Âges, le contexte historique de l'émergence des activités intergénérationnelles, les enjeux, les perspectives des activités intergénérationnelles, et propose des éclaircissements sur ce qu'est une activité intergénérationnelle, ainsi que des balises pour mener à bien une activité et/ou un projet. Naturellement, nous y intégrons des exemples, sous forme de témoignages (films vidéo) venant de nos membres, d'outils et de références bibliographiques.

L'exposé, les témoignages et l'espace pour les questions/réponses représentent une durée de plus ou moins deux heures.

Enfin, après les séances, il y a un suivi pour garder le contact avec les personnes sensibilisées, mais aussi pour offrir des informations, ou des réponses auxquelles nous n'aurions pas pu répondre durant l'animation. Souvent, le fait que ces personnes touchées visitent ou inscrivent leurs initiatives sur notre portail internet, pour notamment partager leurs expériences, permet de préserver le lien après la séance.

1.2. Public sensibilisé

Pour chaque séance de sensibilisation, nous adaptons notre contenu en fonction des publics à qui nous nous adressons. Nous modifions notre exposé en fonction du secteur, du nombre de participants, du temps de la séance, et bien entendu, en fonction des objectifs de la séance. Afin d'anticiper les questions qui pourraient interpeller les participants (selon leur rôle et/ou métier), nous cherchons au préalable des exemples, de la documentation, des activités ludiques/interactives et des choix de thématiques précises.

Notre objectif reste celui de toucher un maximum de publics et donc un nombre d'acteurs différents représentant des secteurs distincts pour favoriser une 'contamination positive' de nos valeurs.

Les publics sensibilisés sont pluridisciplinaires et variés. Nous nous sommes adressés autant au *grand public* qu'à un *public averti*.

De plus en plus de professionnels de terrain font appel à nous, même si ceux-ci semblaient déjà être des acteurs aguerris (c'est-à-dire ayant déjà mené des activités intergénérationnelles), pour améliorer leurs pratiques intergénérationnelles ou pour injecter de l'intergénérationnel dans leur travail au quotidien.

Nous recevons un nombre accru de demandes venant des écoles (formant entre autres des futurs assistants sociaux et des ergothérapeutes), ce qui démontre l'attention de plus en plus grande pour les valeurs intergénérationnelles dans la société de demain. Ces dernières années, nous constatons l'intérêt croissant de ces stagiaires et étudiants pour le monde de l'intergénérationnel. Désireux de consacrer leurs travaux de fin d'études à la thématique de la rencontre entre les générations, ces jeunes étudiants nous contactent très régulièrement.

1.3. En 2011

- 13/01/2011: Commune de Mouscron
- 10/02/2011: Ecole Ilya Prigogine à Anderlecht - 3^{ème} année d'étude en ergothérapie.
- 18/02/2011: Ottignies / Louvain-la-Neuve
- 4/10/2011: Centre verviétois de Promotion de la Santé

2. Contributions à des projets

Quand une sensibilisation n'est pas organisable, il nous arrive de rencontrer lors d'un ou plusieurs entretiens d'information voire de consultance des porteurs ou futurs porteurs de projets intergénérationnels, des étudiants ou des associations intéressés par la thématique, des journalistes,

Nous avons rencontré le Plan de cohésion sociale de Braine-L'alleud qui recherchait des pistes et des outils pour faire des ponts entre le conseil consultatif des enfants et les maisons de repos de la ville.

Nous avons également rencontré l'asbl Culture et Santé qui cherchait des idées pour formaliser un outil. Nous leur avons présenté le vaste panel du champ d'action du secteur intergénérationnel et les avons orientés pour la création de leur outil vers la thématique de la transmission et ses différentes formes. Ils ont récemment publié *"La transmission. Ponts entre les générations"*.

Nous avons apporté un soutien logistique important à l'asbl Alternative culture pour la mise en place de leur projet "J'ai un peu d'avance. Le grand batelage des seniors". Pour ce, nous les avons rencontrés à de nombreuses reprises, participé à l'élaboration de leur projet, apporté la dimension intergénérationnelle, mis en contact avec des associations pour l'établissement de leur programme, avec des communes sensibilisées notamment par l'opération "Carrefours des Générations" et enfin, quand l'occasion s'est présentée, avec quelques pouvoirs subsidiaires.

Pour 2012, nous préparons l'animation d'un atelier dans le cadre du 4^{ème} salon du volontariat organisé par le CEDS et la Province de Liège et une intervention avec la maison des jeunes de Quiévrain dans le cadre d'un projet d'échanges internationaux autour de l'intergénérationnel.

Lors de ces deux occasions, nous présenterons notre spécificité de réseau et notre expertise dans le domaine.

D. Formation

Durant cette année 2011, Courants d'âges a souhaité mettre en place des formations, sous forme de modules, pour assurer la continuité de ses diverses sensibilisations (séances, rencontres, messages électroniques ou opération "Carrefours des Générations") et affiner la maîtrise et l'appropriation de l'intergénérationnel et de ses pratiques.

Pour ce faire, Courants d'âges a réalisé une étude de faisabilité afin de jauger l'intérêt pour une formation intergénérationnelle et de cibler les thématiques les plus porteuses de sens pour les futurs participants. Cette étude a remporté un grand succès: 83 personnes se sont montrées intéressées par une formation à l'intergénérationnel. Les résultats nous ont aidé à adapter nos propositions de formations le plus adéquatement à la demande recueillie.

Pour initier le développement de notre axe de formation, nous avons élaboré un "module découverte à l'intergénérationnel" dont les objectifs principaux sont :

- Amener les participants à acquérir une meilleure compréhension du concept intergénérationnel (définitions, état des lieux des pratiques de terrain, analyse sociologique)
- Découvrir des outils d'animations de rencontre intergénérationnelle innovants

selon une méthodologie :

- Connaissances théoriques à partir de l'approche pratique.
- Partage d'expériences entre participants et avec les intervenants.
- Pédagogie interactive.

Le contenu a été le fruit d'une co-construction entre certains membres de notre réseau:

- Atoutage y a apporté sa méthodologie: Définitions de l'Intergénération. Limites et ampleur de l'action intergénérationnelle. Etat des lieux des actions de terrain à travers un échange de pratiques entre participants.

- Assembl'âges a développé en collaboration avec Atoutage, les spécificités méthodologiques des projets intergénérationnels : Le partenariat et la dynamique participative.

- Home Sweet Mômes a présenté et partagé ses outils créatifs et ludiques d'animation de groupes intergénérationnels.

- Entr'âges a partagé son travail et fait découvrir ses publics (personnes âgées, fragilisées, adolescents, personnes désorientées, ...) et ses méthodes créatives.

Cette construction commune a permis de vivifier les liens en réseau entre la plateforme et ses membres, entre les membres eux-mêmes et enfin avec les participants professionnels ou non.

Le public était constitué de manière hétérogène c'est-à-dire composé de toute personne souhaitant découvrir ou approfondir sa maîtrise du concept d'Intergénération, voulant intégrer l'approche intergénérationnelle dans ses projets. Il mélangeait les professionnels (asbl, services

communaux, lieux de vie, écoles, etc.) et les particuliers

L'information sur les deux modules (SUPPORT DE DIFFUSION EN ANNEXE 2) a été largement diffusée dès le mois de juillet. Malheureusement, le module découverte qui devait avoir lieu à Namur a dû être annulé par manque de participants. Il est reprogrammé en 2012.

Par contre, le module qui s'est déroulé à Bruxelles a remporté un vif succès.

Nous expliquons cette différence d'inscription par une planification trop courte (vacances d'été entre la diffusion et le module).

Ce module s'inscrit dans un cycle de formations qui se poursuivra en 2012 avec des modules intergénérationnels thématiques qui seront proposés dans le but d'acquérir et d'approfondir des connaissances plus spécifiques et ciblées.

E. Renforcement du réseau Courants d'Âges

1. Les réunions réseau

En février, à l'occasion de notre assemblée générale statutaire, nous avons organisé un après-midi d'assemblée en réseau. Les membres ont été invités à partager et à échanger sur leurs bonnes pratiques. Trois d'entre eux ont présenté aux autres des outils privilégiés et utiles dans un projet intergénérationnel.

- Atoutage nous a présenté sa boîte à outils comprenant une série d'animations aidant au développement d'une action intergénérationnelle;
- Volont'R nous a présenté une vidéo de leur projet "conte" réalisé dans des maisons de repos avec des jeunes volontaires;
- Home Sweet Mômes nous a présenté un de ses nombreux jeux créatifs utilisés dans ses animations entre enfants et personnes âgées.

Le 13 décembre, nous avons organisé une seconde journée réseau lors de laquelle le groupe de travail sur l'année européenne 2012 a présenté son travail et ses réflexions ainsi que son plan d'action pour 2012. Ce fut également l'occasion de faire une courte assemblée générale.

2. Le Festival du Film Intergénérationnel

Après une première édition en avril 2010 organisée par l'asbl Atoutage, la deuxième édition du Festival du Film Intergénérationnel va prendre place du 14 au 17 novembre 2012 à Louvain-la-Neuve et sera organisée conjointement par les associations Atoutage, Courants d'Âges et Entr'âges.

Nous voulons profiter de l'occasion de l'année européenne pour toucher un public plus large et lui permettre d'appréhender les enjeux du vieillissement et de la solidarité intergénérationnelle à travers le cinéma.

Le Festival du Film Intergénérationnel tentera dès lors de relever un triple défi :

- offrir, durant quatre jours, une sélection de films remarquables par le regard qu'ils portent sur divers aspects intergénérationnels ;
- favoriser le débat entre des publics d'âges différents et la rencontre de ceux-ci avec des réalisateurs ou des acteurs ;
- saisir l'occasion du Festival pour informer le public de l'existence d'un réseau associatif intergénérationnel et de multiples initiatives en Wallonie et à Bruxelles

Le festival aura lieu à Ottignies-Louvain-la-Neuve et sera inauguré par une Soirée de Gala.

Les publics de tous les âges trouveront leur intérêt et leur plaisir en tant que spectateurs et participants (projections, débats, expositions, conférences). Des collaborations privilégiées seront proposées aux écoles, à l'Université des Aînés, aux étudiants, aux acteurs associatifs locaux, etc.

A ce stade du projet, nous avons eu plus de dix réunions entre professionnels coordonnant l'évènement, avec les partenaires et surtout avec les nombreux bénévoles dont une grande partie a porté l'évènement de 2010.

3. Le groupe de travail : « 2012 Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations »

Depuis fin 2010, Courants d'Âges a créé un groupe de travail sur l'année européenne 2012 du vieillissement actif et des solidarités entre les générations. Composé au départ de quatorze membres du réseau, le groupe s'est stabilisé autour de sept membres.

Le groupe de travail s'est constitué dans le but de réfléchir à cette notion de vieillissement actif et de construire et porter une conception commune sur le vieillissement actif et les solidarités intergénérationnelles.

Il y a eu neuf réunions tout au long de l'année 2011. Le travail de réflexion du groupe a été nourri par de nombreuses lectures d'économistes, de chercheurs, de philosophes ou sociologues ainsi que par des interviews avec des experts et bien évidemment par de nombreux échanges entre les membres au sein du groupe. Le groupe a également consulté les différents documents européens et a assisté à des conférences organisées par les institutions européennes dans le but de mieux appréhender le contexte européen.

De ce premier travail est né le constat que la vision des institutions européennes sur le vieillissement est centré sur la dimension économique et qu'il faut profiter de cette année 2012 pour mettre en avant d'autres visions, d'autres définitions du vieillissement, à partir de nos spécificités d'acteurs de l'intergénérationnel pour susciter la réflexion et une analyse alternative.

Le 13 décembre 2011, lors d'une réunion réseau, le groupe de travail a exposé le fruit de sa réflexion aux autres membres du réseau, dans le but de leur présenter le contexte européen dans lequel se situe l'année 2012, les objectifs du groupe de travail mais également afin de les mobiliser.

Pour 2012, le groupe de travail envisage d'organiser des tables-rondes ouvertes au public sur les thématiques de l'emploi, de l'habitat, de la participation citoyenne ou bien encore de la personne âgée fragilisée. L'organisation de ces moments dépend grandement de l'implication possible des autres membres du réseau, puisqu'il est évident que de tels événements ne sont pas organisables par les seuls sept membres du groupe de travail.

Le groupe souhaite aussi produire un document qui reprendra à la fois les constats faits en groupe, notre vision du vieillissement actif, nos questionnements et nos demandes, tout cela nourri évidemment des contributions des autres membres du réseau et des retours du public rencontré. Ce document portera la parole de notre réseau vers les pouvoirs publics.

4. EMIL: "European Map of Intergenerational Learning"

Depuis 2010, Courants d'Âges contribue au projet européen EMIL dont l'objectif est de mettre en place un réseau d'échange d'idées, de ressources et de méthodologies entre des structures émanant de vingt pays européens impliquées dans des programmes intergénérationnels. EMIL tente de faire connaître à un grand nombre d'organisations nationales les enjeux intergénérationnels européens et internationaux. A l'inverse, les préoccupations et les meilleures pratiques nationales pourront aisément être relayées au niveau européen.

Contributions concrètes de Courants d'Âges en 2011 :

- Promotion des activités du réseau Courants d'Âges
- Rédaction et publication d'un texte de présentation de l'intergénérationnel en Belgique francophone sur le site : www.emil-network.eu
- Traduction et publication d'une contribution d'Entr'âges asbl
- Promotion du réseau EMIL

Même si nos moyens en terme de temps de travail ne sont pas encore suffisants pour investir plus encore les relations au niveau européen, il nous semble essentiel que Courants d'Âges soit

impliqué dans ce projet et relaye ce qu'il en ressort auprès des associations belges qui ont comme préoccupation la solidarité entre les générations.

Suite à une réflexion afin d'adapter notre contribution à ce réseau, nous souhaitons renforcer nos liens avec EMIL en 2012 par plus de contributions écrites de fond sur les questions intergénérationnelles et en faisant la promotion de nos actions dans le contexte de l'Année européenne 2012 du Vieillessement actif et des Solidarités entre les Générations.

Site : www.emil-network.eu

5. Groupe de suivi des questions de vieillissement dans le cadre multilatéral

Courants d'Âges fait partie du Groupe de suivi des questions de vieillissement dans le cadre multilatéral, coordonné en Belgique francophone par Wallonie-Bruxelles International.

En 2011, nous avons assisté à trois réunions de travail. Une des tâches principales en 2011 du groupe de suivi était la rédaction, pour la Belgique francophone, du rapport belge établi dans le cadre du 2^{ème} cycle d'examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Berlin. La stratégie de Berlin, adoptée en 2002, comprend 10 engagements en matière de vieillissement au niveau européen. Le 2^{ème} cycle d'examen se rapporte à la période 2007-2012 et le rapport adressé à l'UNECE reprend les dispositions légales, les politiques et initiatives menées en application des 10 engagements. Courants d'Âges, en tant que plateforme de l'Intergénération en communauté française, a participé à la rédaction de ce document en rédigeant une contribution qui a été partiellement incluse dans le rapport final.

F. Carrefours des Générations

1. Rappel du cadre

Depuis 2006, Courants d'Âges a participé à la réflexion lancée par la Fondation Roi Baudouin sur le défi des relations intergénérationnelles et a pris part au cercle de réflexion sur le vieillissement de la population et les relations intergénérationnelles.

L'asbl Courants d'Âges a eu le plaisir d'être sélectionnée en avril 2008 pour participer à l'élaboration des premiers « Carrefours des Générations » et mettre sa connaissance et son expérience au service de ce projet de la Fondation Roi Baudouin.

2. Objectifs de l'opération Carrefours des Générations

L'objectif principal, et à plus long terme, des Carrefours des Générations est de sensibiliser les pouvoirs locaux à l'importance de la solidarité entre les générations et d'en inspirer une meilleure prise en compte au niveau politique et également d'encourager la continuité et la durabilité des activités présentées lors de l'opération.

Durant le week-end, proche de la journée européenne des solidarités entre générations qui a lieu tous les 29 avril, cet événement convivial et festif met en valeur et à l'honneur toute la richesse des initiatives intergénérationnelles qui existent déjà au niveau local.

C'est une occasion rêvée pour stimuler la rencontre entre les générations autour de ces initiatives de façon à encourager de nouveaux projets permettant aux générations de se rencontrer et de mieux s'apprécier et créant plus de lien et de solidarité entre elles.

La première édition des Carrefours des Générations s'est déroulée en avril 2009.

Tout au long de la préparation de cet événement, Courants d'Âges a joué le rôle de partenaire qualitatif, d'accompagnateur et de guide pour soutenir les communes, les aider à trouver et à présenter des activités qui revêtent un réel aspect intergénérationnel.

Pour les Carrefours des Générations 2011, fort de son expérience des deux premières éditions, Courant d'Âges a proposé sa collaboration comme partenaire avec une offre un peu modifiée et a bénéficié d'une nouvelle convention.

3. Les Carrefours des Générations 2011

Dans le partenariat tripartite entre la Fondation Roi Baudouin, Wind Bag et Courants d'Âges pour la réalisation de l'opération des Carrefours des Générations, Courants d'Âges avait pour mission de mobiliser et de soutenir les communes dans l'élaboration de leur programme local et de coordonner les associations en collaboration avec Wind Bag, organisateur de l'aspect événementiel.

Tout au long de la mise en place de l'évènement, Courants d'Âges a fourni son expertise sur les bonnes pratiques intergénérationnelles aux communes, aux ambassadeurs et à Wind Bag.

Courants d'Âges a réalisé ses missions en vue de garantir la meilleure qualité des programmes au niveau local et de les mettre au diapason des objectifs des Carrefours des Générations.

Cette année, Courants d'Âges a particulièrement travaillé à la compréhension et à l'appropriation du concept "Intergénération" et à la consolidation du message vers plus de « qualité » des activités présentées.

Pour ce faire, Courants d'Âges a sensibilisé aux enjeux et à l'importance de la solidarité entre générations en présentant des "clés" pour aider à la mise en place d'activités intergénérationnelles, des outils (sites, guides méthodologiques, mallettes pédagogiques,...) et un panel d'activités réunissant à la fois contenu et attractivité. Courants d'Âges a aussi animé une réunion consacrée à l'échange des difficultés rencontrées par les communes et/ou ambassadeurs au niveau du contenu des activités et ce dans le but qu'ils puissent dépasser ces difficultés ou les éviter.

Courants d'Ages a aidé et soutenu les communes lors des réunions de coordination et de travail et a assuré par la suite un suivi en accordant une attention particulière aux communes qui participaient pour la première fois à l'opération.

A la lecture des programmes, Courants d'Ages a encouragé les responsables communaux vers plus de qualité et a relu la dimension intergénérationnelle des 921 activités afin d'en valider la case intergénérationnelle sur le site www.carrefoursdesgenerations.be.

Courants d'Ages a impliqué son réseau dans l'opération, dix associations membres du réseau ont ainsi participé à l'opération. De plus, certains membres se sont engagés dans un groupe de travail d'évaluation animé par Courants d'Ages sur l'opération afin d'établir les constats.

Courants d'Ages a effectué une sélection dans les programmes à destination des journalistes et a promu l'évènement en diffusant l'information sur son portail www.intergenerations.be, dans sa newsletter, auprès de son réseau et à sa mailing liste.

Lors du week-end des 2 et 3 avril 2011, Courants d'Ages a visité 9 communes: Herstal, Beyne-Heusay, Sprimont, Sambreville, Floreffe, Fosses-la-Ville, Pont-à-Celles, Ixelles et Bruxelles - cinquanteaire.

Ce fut l'occasion d'échanger directement avec différents intervenants : ministres, bourgmestres, échevins, responsables communaux et ambassadeurs afin de récolter leur impression sur l'évènement.

Courants d'Ages a participé au processus d'évaluation en faisant part de ses observations et réflexions sur le déroulement de l'opération lors de la réunion de débriefing et aux réunions d'évaluation avec le cabinet Kir (pour l'évènement Bruxellois) et les communes participantes. Par la suite, Courants d'Ages a envoyé un questionnaire d'évaluation aux membres qui ont participé à l'opération.

La difficulté de former les responsables communaux au concept de l'intergénération a été présente dans les trois éditions. Pour améliorer la transmission du message, Courants d'Ages a créé plusieurs outils de sensibilisation, a diffusé des exemples de « bonnes pratiques » et a cherché à favoriser l'échange d'expérience durant les réunions par l'animation de discussion.

Afin de mener à bien toutes ces missions, Courants d'Ages a détaché une personne à temps partiel, soutenu par l'équipe, et a mis en place plusieurs outils.

4. Reprise des Carrefours des Générations édition 2012

Comme prévu, la Fondation Roi Baudouin a initié et a soutenu l'opération Carrefours des générations dans sa phase de lancement de 2009 à 2011 et mettra un terme à son implication dès l'édition 2012.

Afin de ne pas perdre l'élan et la dynamique suscités au sein des communes, Courants d'Âges, en concertation avec la Fondation Roi Baudouin, a imaginé un scénario de reprise de l'opération sous forme d'un secrétariat Carrefours des Générations. Le secrétariat assure la coordination et le suivi de l'évènement pour apporter un soutien aux communes et associations qui se sont déjà engagées dans l'opération et qui souhaitent la poursuivre.

Ce secrétariat garantit la cohérence de l'évènement, assure une inscription des communes, la gestion d'un site Web, la communication autour de l'évènement et un suivi des communes à la demande. De plus, il permet une articulation avec l'offre méthodologique (formations, outils, conférences, débats, échanges, ...) plus aisée et le suivi des demandes à la source; la mise en ligne des expériences et projets sur www.intergenerations.be; l'augmentation de la visibilité et la cohésion du travail en réseau.

L'objectif de l'opération reste la mobilisation des villes et des communes wallonnes et bruxelloises pour montrer ce qui se fait en matière de solidarité intergénérationnelle dans les différents domaines de la vie sociale de façon à :

- Stimuler l'émergence de nouvelles initiatives dans ces différents secteurs
- Encourager leur mise en réseau et l'échange d'expérience
- Mettre en valeur et inciter à plus de transversalité intergénérationnelle dans les différents secteurs de la société

Le travail de Courants d'Âges de la période de septembre à fin décembre 2011 a principalement porté sur la « mise en route » de la nouvelle édition avec l'envoi des invitations aux communes bruxelloises et wallonnes ; la reprise et l'adaptation de tout le matériel de communication et de promotion (affiches, dépliants, document de présentations, Vade Mecum, site Web) ; la coordination quotidienne et le soutien aux communes participantes (permanence électronique et téléphonique, envoi de mails réguliers, diffusion auprès des communes du matériel de communication, suivi et soutien des communes) ainsi que la communication sur la reprise auprès du grand public et des médias.

Au 31 décembre 2011, l'état des inscriptions est de plus d'une trentaine de communes participantes.

Afin de mener à bien cette mission, Courants d'Âges a dégagé un temps partiel, soutenu par l'équipe.

Outre la poursuite de la coordination quotidienne de l'opération, d'autres tâches sont à prévoir pour l'année 2012. Courants d'Âges souhaite favoriser l'implication des Provinces en tant que relais auprès des communes. Les communes avaient en effet exprimé le souhait que les Provinces s'impliquent dans l'opération. Elles ont déjà pris en charge la réception et la distribution du matériel auprès des communes participantes. Certaines d'entre elles se sont engagées à organiser des réunions au début 2012, à destination des communes participantes dans lesquelles Courants d'Âges interviendra de manière ciblée sur les aspects organisationnels et sur la valorisation de la dimension intergénérationnelle des activités proposées par les communes.

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, Courants d'Âges mettra sur pied un plan de communication global de l'opération. La transmission de contacts médias pertinents de la part de la Fondation Roi Baudouin se fera en début d'année 2012.

G. Gestion quotidienne de l'asbl

La gestion quotidienne de l'asbl Courants d'Agés nécessite un temps de travail non négligeable.

- La gestion journalière ;
- La gestion budgétaire ;
- L'organisation des Assemblées générales, des réunions réseau, des groupes de travail ;
- La gestion des fournitures et du matériel ;
- La gestion du personnel et des vacataires ;
- La formation continue des permanentes ;
- La recherche de subsides ;
- La mise en place des projets et la continuité des missions.

Recherche de subsides

La non-récurrence de subsides alloués aux missions couvertes par Courants d'Agés nécessite un temps de travail assez important pour renouveler les demandes chaque année et ce proportionnellement à l'effectif de l'asbl. S'ajoute bien évidemment à celui-ci, le temps consacré aux dossiers de justification.

La Fédération Wallonie-Bruxelles nous a accordé un renouvellement de convention de trois ans jusque 2014 car nous ne pouvons bénéficier de la reconnaissance par le décret d'éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles au regard de la structure, du champ d'action et de l'effectif de notre structure.

Nous bénéficions du soutien annuel et renouvelable de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale et du soutien de la Wallonie.

Par souci de cohérence et de crédibilité, nous respectons scrupuleusement nos objectifs et nos missions premières, ce qui rend la recherche de « nouveaux projets » et de financement très fastidieuse.

Conclusion

Tout au long de l'année, au travers de ses permanences téléphoniques, ses newsletters, ses sensibilisations, ses formations, la reprise de l'opération Carrefours des Générations, les projets communs avec les membres du réseau et divers autres partenariats, nous avons renforcé la visibilité de l'association. Cette visibilité a sensibilisé aux valeurs intergénérationnelles les professionnels et bénévoles dans leurs activités.



Courants d'Âges asbl

Rue du Vieux Moulin 66

1160 Auderghem

02 660 06 56

0495/72.88.92

info@courantsdages.be

www.intergenerations.be

Equipe :

Valérie Beckers, Coordinatrice

valerie@courantsdages.be

Marine Bugnot, Chargée de mission

marine@courantsdages.be

Annexe 1 : Statuts de l'asbl

N. 13291 (48918 — 71425P)

Courants d'Agés

1000 Bruxelles

Numéro d'identification : 13291/98

STATUTS

Les soussignés :

- L'a.s.b.l. « Abracadabus, représentée par Mme Josette Maufroy, rue de la Prévoyance 58, 1000 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « La Gerbe » « Mémoire vivante », représentée par Mme Patricia Fontaine, rue Thieffry 45, 1030 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « Télé-Service de Plombières », représentée par M. Jean-Michel Lex, rue de la Gare 9, 4850 Montzen.
- L'a.s.b.l. « Entr'âges », représentée par Mme Marie-Louise Carrette, rue de la Prévoyance 60, 1000 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « Centre Saint-Aubain » - « Auberge du Vivier », représentée par M. Jean-Pierre Haquin, avenue- de la Gare 108, 6720 Habay-la-Neuve.
- L'a.s.b.l. « Le Pouly », représentée par Mme Marie-Claire Eubben, rue Willy Squélord 9, 5600 Jamagne.
- « Croix Rouge de Belgique - Communauté francophone - Action sociale », représentée par M. Luc Melardy, rue Stallaert 1, 1050 Bruxelles.
- L'association « Recherche Action participative », représentée par Mme Marianne Gassel, rue de l'Elan 80, 1170 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « Entraide et Amitié », représentée par Mme Martine Gillis, rue de la Charité 43,1210 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « Ag'y sont », représentée par Mme Isabelle Sturbaut, rue de l'Hôtel de Ville 7A, 7911 Frasnes.
- Le « C.P.A.S. de Pont-à-Celles », représenté par Mme Béatrice Roulin, rue de la Liberté 84, 8230 Pont-à-Celles.
- Le « Home Saint-Joseph », représenté par Mme Marianne Vilches, quai de Coronmeuse 5, 4000 Liège.
- L'a.s.b.l. « Agés et Transmissions », représentée par Mme Michèle Piron, rue Konkel 155, 1150 Bruxelles.
- L'a.s.b.l. « La Charmille », représentée par M. Pascal Xavier, rue des Vignobles 2, 6230 Pont-à-Celles.
- Mme Khadija Ounchif, avenue de l'Exposition 368,1090 Bruxelles.
- Mme Madeleine Denis, rue Franklin 17, 1000 Bruxelles.
- Mme Françoise Du Fontbaré, avenue Léopold Wiener 81, 1170 Bruxelles.
- M. Hubert Bakandika, Grande Rue au Bois 84, 1030 Bruxelles.
- Mme Eliane Berthe, avenue Général Lartigue 23,1200 Bruxelles.
- M. André Hut, boulevard de Dixmude 55, 1000 Bruxelles,

tous de nationalité belge, ont convenu de constituer une association sans but lucratif dont ils ont arrêté les statuts comme suit :

TITRE I^{er}. — Dénomination, siège social

Article 1^{er}. L'association est dénommée « Courants d'Agés ».

Art. 2. Son siège social est établi à Bruxelles. Actuellement, celui-ci est fixé à la rue du Vieux Moulin 66 à 1160 Auderghem. L'adresse du siège est située dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Il peut être transféré par décision du conseil d'administration dans tout autre lieu en Belgique.

TITRE II — *Objet*

Art. 3. L'association a pour objet de développer un réseau de coordination et de services en vue de promouvoir les activités intergénérationnelles telles que définies dans la charte de l'association.

Cette charte qui définit la philosophie de l'association est inscrite à l'article 1^{er} du règlement d'ordre intérieur.

L'association peut accomplir tous les actes se rapportant à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

TITRE III. — *Membres*

Art. 4. Courants d'Âges regroupe des personnes qui se sentent concernées par les évolutions démographiques et les enjeux sociaux et humains.

Certaines personnes participeront à l'association à titre personnel, d'autres seront mandatées par une association de terrain.

Courants d'Âges tiendra une liste des associations participant à son action. La participation active d'une personne mandatée par chaque association tient lieu d'adhésion au réseau.

Art. 5. L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

Le nombre des membres effectifs ne peut être inférieur à trois. Seuls les membres effectifs jouissent des droits accordés aux associés par la loi et les présents statuts.

Sont membres effectifs :

1° les soussignés;

2° tout membre adhérent qui, présenté par deux associés ou membres effectifs au moins est admis en qualité de membre effectif par décision de l'assemblée générale réunissant les deux tiers des voix présentes.

3° les membres du Conseil d'Administration élus valablement, pour la durée de leur mandat.

Sont membres adhérents, les personnes qui peuvent aider l'association ou participer à ses activités et qui s'engagent à en respecter les statuts et les décisions prises conformément à ceux-ci.

Art. 6. Les admissions de nouveaux membres adhérents sont décidées souverainement par le conseil d'administration et soumises à approbation définitive lors de l'assemblée générale suivante.

Art. 7. Les membres effectifs et adhérents sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant, par écrit, leur démission au conseil d'administration.

L'exclusion d'un membre effectif ou adhérent ne peut être prononcée que par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix présentes.

Le conseil d'administration peut suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts ou aux lois.

Art. 8. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que ses héritiers ou ayants droit n'ont aucun droit sur le fonds social.

Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de compte, ni apposition de scellés, ni inventaires.

TITRE IV. — *Cotisations*

Art. 9. Les cotisations sont fixées par l'assemblée générale annuellement avec un maximum de 10 000 francs. Celle-ci veille à ce que les montants soient adaptés lorsqu'il s'agit de personnes présentes à titre personnel ou mandatées par une association. Pour raisons sociales, le conseil d'administration peut déroger à la règle et soit adopter, soit dispenser un membre du paiement de la cotisation.

TITRE V. — *Assemblée générale*

Art. 10. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Les membres adhérents sont invités à l'assemblée générale.

Elle est présidée par le président du conseil d'administration, ou s'il est absent, par le vice-président ou par l'administrateur délégué.

Art. 11. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Sont notamment réservées à sa compétence :

- les modifications aux statuts sociaux;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation des budgets et des comptes;
- la dissolution volontaire de l'association;
- les exclusions des membres.

Art. 12. Il doit être tenu au moins une assemblée générale chaque année. L'association peut être réunie en assemblée générale extraordinaire à tout moment par décision du conseil d'administration.

Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Tous les membres doivent y être convoqués.

Art. 13. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre ordinaire ou par carte postale adressée à chaque membre au moins cinq jours ouvrables avant l'assemblée générale, et signée par un administrateur au nom du conseil d'administration.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation. Sauf dans les cas prévus aux articles 8, 12 et 20 de la loi du 27 juin 1921, l'assemblée peut délibérer valablement sur des points qui ne sont pas mentionnés à l'ordre du jour.

Art. 14. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration lorsqu'un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 15. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale, chacun disposant d'une voix. Les membres adhérents n'ont pas le droit de vote. Ils peuvent néanmoins assister aux assemblées générales avec voix consultative.

Les membres effectifs peuvent se faire représenter par un autre membre effectif. Chaque membre effectif ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

Art. 16. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où, il en est décidé autrement par la loi ou par les présents statuts.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Art. 17. L'assemblée générale peut délibérer valablement sans qu'un quorum soit requis. Elle statuera à majorité simple hormis les cas prévus par les présents statuts.

Le fonctionnement de l'assemblée générale suivra la réglementation prévue par la loi du 27 juin 1921 et les dispositions contenues dans le règlement d'ordre intérieur.

Art. 18. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et un administrateur.

Ces procès-verbaux sont conservés au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance. Les membres ainsi que les tiers justifiant d'un intérêt, peuvent demander des extraits de ces procès-verbaux, signés par le président du conseil d'administration et par un administrateur. Toute modification aux statuts doit être publiée aux annexes au *Moniteur belge*. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateur.

TITRE VI. — Administration

Art. 19. L'association est administrée par un conseil d'administration de *quatre* membres au moins, nommés par l'assemblée générale pour un mandat de trois ans renouvelable, à la majorité simple, et en tout temps révocables par elle, à la majorité des deux tiers. Les membres du Conseil d'administration sont, soit des membres effectifs ou adhérents, soit des personnes externes à l'association.

Art. 20. En cas de vacance d'un mandat, un administrateur peut être nommé à titre provisoire par l'assemblée générale. Il achève dans ce cas le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 21. Le conseil désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un administrateur délégué.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou par l'administrateur délégué.

Art. 22. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Il ne peut statuer que si la majorité des ses membres est présente. Ses décisions sont prises à la majorité absolue des votants, la voix du président ou celle de son remplaçant étant, en cas de partage, prépondérante.

Art. 23. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association.

Sont seuls exclus de sa compétence, les actes réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 24. Le conseil d'administration nomme soit lui-même, soit par mandataire, tous les agents, employés, et membres du personnel de l'association et les destitue. Il détermine leur occupation et leur traitement.

Les rapports entre l'association et les employés sont décrits dans le règlement d'ordre intérieur.

Art. 25. A défaut de stipulation spéciale dans le procès-verbal du conseil d'administration, tout administrateur signe valablement les actes régulièrement décidés par le conseil d'administration. Il n'aura pas à justifier de ses pouvoirs vis-à-vis des tiers.

Art. 26. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Celui-ci est exercé à titre gratuit.

TITRE VII — *Règlement d'ordre intérieur*

Art. 27. Un règlement d'ordre intérieur sera présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une assemblée générale statuant à la majorité simple des membres présents ou représentés.

TITRE VIII. — *Dispositions diverses*

Art. 28. L'assemblée générale pourra désigner un commissaire, associé ou non, chargé de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter son rapport annuel. Elle déterminera la durée de son mandat.

Art. 29. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avois social.

Art. 30. Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, à quelque moment, ou pour quelque cause qu'elle se produise, l'actif net de l'association dissoute sera affecté à des œuvres similaires, à désigner par l'assemblée générale.

Dispositions transitoires

L'assemblée générale de ce jour a élu en qualité d'administrateurs :

Jean-Pierre Haquin, Françoise Du Fontbare, François Verhulst, Pieter Capet, Valentine Charlot

plus amplement qualifiés ci-dessus, qui acceptent ce mandat. Les administrateurs ont désigné en qualité de :

Président : François Verhulst

Trésorière : Françoise Du Fontbare.

Secrétaire : Valentine Charlot

Fait à Bruxelles, le 7 mai 2010. (Suivent les signatures.)

Statuts amendés par l'Assemblée générale le 5 septembre 2001, le 15 juin 2004 et le 7 mai 2010.

Annexe 2: Support de diffusion de la formation